



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 30 octobre 2020

Conseil national – session spéciale

Le Conseil national oublie les payeurs de primes

Le Conseil national s'est prononcé hier contre des génériques moins chers, contre des conventions tarifaires plus avantageuses en termes de coûts et contre un droit de recours à l'encontre de listes hospitalières trop étendues. Ses décisions empêcheront une baisse des coûts de la santé. Ce sont les payeurs de primes qui feront malheureusement les frais de ce manque de courage. Le Conseil national a purement et simplement ignoré leurs intérêts. Il appartient maintenant au Conseil des Etats de rectifier le tir en faveur des assurés.

De nombreux politiciens et politiciennes aimeraient faire quelque chose pour remédier à la charge élevée des primes. Mais ils manquent de courage lorsqu'il s'agit de prendre des mesures efficaces contre les coûts excessifs. Le Conseil national a ainsi raté une occasion de plébisciter un changement de système, qui permettrait de faire baisser le prix des génériques grâce à des prix de référence. Et ce, alors que l'on sait depuis des années que les prix des génériques sont deux fois plus élevés en Suisse qu'à l'étranger.

On sait également que la Suisse maintient des structures parallèles, notamment dans le secteur hospitalier, qui sont inutilement coûteuses pour les payeurs de primes. Le Conseil fédéral a donc proposé un droit de recours en matière de planification hospitalière. Or le Conseil national s'est également prononcé contre cette mesure, bien qu'elle vise à réduire les coûts inutiles sans devoir faire de concessions au niveau de la qualité.

Avec une majorité infime d'une voix, le Conseil national a également voté contre le pilotage des coûts dans les conventions tarifaires. Si celui-ci avait été adopté, les partenaires tarifaires auraient été tenus de prendre systématiquement en compte la croissance des coûts lors des négociations tarifaires.

Ce dont les payeurs de primes ont réellement besoin

Les projets visant à maîtriser les coûts constituent des mesures efficaces dont les payeurs de primes bénéficieraient directement. Il appartient maintenant au Conseil des États de corriger les décisions du Conseil national et de veiller à ce que les prix surfacts et les coûts inutiles soient enfin éliminés.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Informations complémentaires:

Kaempf Christophe, porte-parole, tél. 032 625 41 56 / 079 874 85 47,
christophe.kaempf@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous : www.santesuisse.ch